

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 12 mai 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de avril 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC de Minganie - Demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Critères d'admissibilité au programme Rénovillage
8. Rapport du comité de transport
9. Installation de bases de béton pour abribus
10. Appui à la proposition commune ACIT/Couronnes sur la Gouvernance et le Financement du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal
11. Agrandissement du stationnement incitatif
12. Viva Le Réseau
13. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-14 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 21 juin au 15 août 2009 inclusivement
14. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-15 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 16 août 2009
15. Demande d'interconnexion du RUTAL pour l'assemblée générale annuelle (AGA) du 18 juin 2009

16. Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2009-2010-2011 de la MRC
17. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2008
18. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2009
19. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
20. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres
21. Désignation des membres du conseil d'administration du CLDEM des Moulins
22. Adoption du rapport d'activités 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
23. Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson
24. Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes et à l'entreprise L'Archevêque & Rivest, entrepreneur général pour des travaux au terminus
25. Publicité « Hommage aux aînés »
26. Demande de la CPTAQ, à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58,4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Dossier Rogers Communications inc. et Louise Poirier
27. Engagement d'étudiants pour le projet de sensibilisation à l'herbe à poux
28. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 6 mai 2009
29. Mise à jour cartographique dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins – Proposition de services professionnels
30. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC
31. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-28 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC
32. Rapport du Comité d'aménagement
33. Journée fériée du 1er juillet 2009
34. Renouvellement de l'entente de tarification

35. Mandat à Axor - Dossier cours d'eau Robinson

36. Période de questions

37. Clôture de la séance

6965-05-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6966-05-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6967-05-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2009

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6968-05-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 254 386,62\$ pour le mois de mai 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer mai 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-047 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 254 386,62\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6969-05-09 Liste des chèques émis au mois d'avril 2009

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2009 pour un montant de 1 781 411,71\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Avril 2009*»).

ADOPTÉ

6970-05-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2009* »).

ADOPTÉ

6971-05-09 Appui à la MRC de Minganie - Demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Critères d'admissibilité au programme Rénovillage

CONSIDÉRANT QUE le programme Rénovillage de la Société d'habitation du Québec ne permet pas à un propriétaire d'être admissible s'il a déjà reçu une aide financière dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires admissibles qui reçoivent une aide financière ont souvent besoin davantage que les sommes obtenues pour effectuer les travaux nécessaires sur leur bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE selon le conseil de la MRC de Minganie, seule une partie des argents disponibles à l'intérieur du programme Rénovillage serait utilisée, puisque les demandes proviennent majoritairement des propriétaires qui ont déjà obtenu une subvention dans le cadre du programme Rénovillage;

CONSIDÉRANT QUE les sommes non utilisées dans le cadre du programme Rénovillage représentent beaucoup d'argent;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Minganie dans les représentations faites auprès de la Société d'Habitation du Québec afin que soient révisés les critères d'admissibilité au programme Rénovillage, pour qu'un propriétaire admissible puisse faire une demande d'aide financière nonobstant qu'il ait déjà obtenu une subvention dans le cadre du programme Rénovillage.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

ADOPTÉ

6972-05-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6973-05-09 Installation de bases de béton pour abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à la construction de deux (2) bases de béton;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche au montant de 5 362,50\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la Ville de Mascouche à procéder à la construction de deux (2) bases de béton pour abribus, pour un montant de 5 362,50\$, excluant les taxes, conformément à l'évaluation des coûts fournie par la Ville de Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 362,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6974-05-09 Appui à la proposition commune ACIT/Couronnes sur la Gouvernance et le Financement du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QUE l'Association des CIT, la Table des préfets et élus de la Couronne nord et la Table des préfets et élus de la Couronne sud, ont appuyé la position ACIT/Couronnes sur la Gouvernance et le Financement comme un tout indissociable concernant le transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la MRC les Moulins appuie la position ACIT/Couronnes sur la Gouvernance et le Financement comme un tout indissociable concernant le transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal et que cette proposition se veut globale dans le cadre des négociations en cours.

ADOPTÉ

Agrandissement du stationnement incitatif

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait part aux membres du conseil, des discussions tenues lors du comité de transport du 12 mai 2009.

6975-05-09 Viva Le Réseau

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont accepté, par la résolution numéro 6663-08-08, la proposition de Sportech Media/VIVA, offrant à la MRC Les Moulins, la possibilité d'être annonceur sur VIVA le Réseau pour une durée de quatre (4) mois (septembre, octobre, novembre et décembre 2008);

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat présenté par le Groupe VIVA à la MRC Les Moulins, laquelle est composée de deux (2) volets soit :

1. Que la MRC Les Moulins devienne partenaire officiel du réseau VIVA Les Moulins afin de promouvoir l'environnement et le transport en commun sur le territoire de la MRC;

2. Que la MRC Les Moulins devienne annonceur permanent sur le réseau et à ce titre, la MRC bénéficiera d'une tarification préférentielle exclusive pour la diffusion de publicité sur le réseau VIVA Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de promouvoir le transport en commun;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente annuelle, débutant le 1^{er} janvier 2009, avec le Groupe VIVA afin de permettre à la MRC Les Moulins de devenir partenaire officiel du réseau VIVA Les Moulins et ainsi contribuer à promouvoir l'environnement et le transport en commun sur le territoire de la MRC et afin de permettre à la MRC Les Moulins de devenir annonceur permanent sur le réseau et à ce titre, qu'elle bénéficie d'une tarification préférentielle exclusive pour la diffusion de publicité sur le réseau VIVA Les Moulins, selon les termes et modalités indiqués à l'entente, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entente soit d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-048.1 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 8 400,00\$ par année, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion - Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6976-05-09 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-14 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 21 juin au 15 août 2009 inclusivement

Monsieur Michel Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 21 juin au 15 août 2009 inclusivement et demande une dispense de lecture.

6977-05-09 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-15 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 16 août 2009

Monsieur Michel Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 16 août 2009 et demande une dispense de lecture.

6978-05-09 Demande d'interconnexion du RUTAL pour l'assemblée générale annuelle (AGA) du 18 juin 2009

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) du RUTAL qui se tiendra au Centre de réadaptation La Myriade – Matawinie (anciennement Les Filandières), le 18 juin 2009, soit par une interconnexion ou en ligne directe;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) du RUTAL qui se tiendra au Centre de réadaptation La Myriade – Matawinie (anciennement Les Filandières), le 18 juin 2009, soit par une interconnexion ou en ligne directe.

ADOPTÉ

6979-05-09 Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2009-2010-2011 de la MRC

CONSIDÉRANT l'adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2009-2010-2011 de la MRC, lors de la séance de conseil de la MRC Les Moulins du 26 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la présentation du Programme triennal d'immobilisation;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins entérinent la nouvelle présentation du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2009-2010-2011 de la MRC.

QUE le nouveau document intitulé «*MRC Les Moulins - Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011*» fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6980-05-09 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2008;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à la

ministre des Affaires municipales et des Régions le rapport financier 2008 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2008 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6981-05-09 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6982-05-09 Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2009-2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-049 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*».

ADOPTÉ

6983-05-09 Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2009-2010.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est nommé à titre de substitut de la représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-050 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6984-05-09 Désignation des membres du conseil d'administration du CLDEM des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche et Lise Gagnon, conseillère à la ville de Mascouche, à titre de substitut
	Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne Claude Lacasse, conseiller, Ville de Terrebonne Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 Secteur professionnel	François Duval, notaire
Siège #10 Secteur affaires	Mario Turcot, directeur Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 Secteur industriel et technologique	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, Daktronics Canada Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de Source
Siège #14 Secteur chambre de commerce & tourisme	Christian Pimparé, expert-comptable, Evancic Perrault Robertson, c.g.a.
Siège #15 Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins	Giselle Gagnon, représentante (TOCAM)

Siège #16 Secteur éducation	Yves St-Denis, commissaire, Commission scolaire des Affluents
Siège #17 Secteur coopérative	Carole Winner, Coopérative de solidarité Le Chez-nous du Communautaire
Siège #18 Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux	Joanne Daigle
Siège #19 Secteur Établissement d'enseignement supérieur et centres de recherche	Céline Durand
Siège #20 Secteur agricole	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 Secteur santé	Michel Bouffard

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, la conseillère par intérim en développement industriel du Ministère Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, madame Gladys Delva, la directrice d'Emploi-Québec, madame Andrée Jessop et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

6985-05-09 Adoption du rapport d'activités 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2008 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne a adopté ledit rapport d'activités par sa résolution numéro CE-2009-441-DEC dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche a adopté ledit rapport d'activités par ses résolutions numéros 090414-22 et 090511-32 dont copies sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2008 de la MRC

Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

6986-05-09 Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6753-10-08 adoptée le 10 octobre 2008, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme Axor Experts-Conseils relativement à la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que pour la préparation de relevés topographiques, des plans et devis et de la surveillance des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson, le tout pour une somme de 12 425,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 17 avril 2009, relativement à la préparation des plans et devis, au montant de 7 082,75\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Axor Experts-Conseils, la somme de 7 082,75\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 6753-10-08 relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson.

ADOPTÉ

6987-05-09 Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes et à l'entreprise L'Archevêque & Rivest, entrepreneur général pour des travaux au terminus

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6703-09-08 adoptée le 10 septembre 2009, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes relativement à l'étude de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6869-02-09 adoptée le 10 février 2009, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à l'entreprise L'Archevêque & Rivest, entrepreneur général pour effectuer des travaux de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 1^{er} avril 2009, par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes relativement à l'étude de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne, au montant de 3 327,50\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, relativement à la facture transmise à la MRC Les Moulins en date du 20 avril 2009, par l'entreprise L'Archevêque & Rivest, entrepreneur général pour des travaux de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne, au montant de 19 866,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, la somme de 3 327,50\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour l'étude de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise L'Archevêque & Rivest, entrepreneur général, la somme de 19 866,00\$, incluant les taxes, pour des travaux de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne.

ADOPTÉ

6988-05-09 Publicité « Hommage aux aînés »

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés dans son édition du 20 mai 2009 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 page en couleur dans le journal La Revue, édition du 20 mai 2009, pour rendre hommage aux aînés, au coût de 740,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-051 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 740,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6989-05-09 Demande de la CPTAQ, à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58,4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Dossier Rogers Communications inc. et Louise Poirier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Labbé, agronome, mandataire pour Rogers Communications a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 842-2 dans l'axe du chemin Ste-Marie à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émette une recommandation favorable, incluant un avis de conformité, à l'égard du projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 842-2 dans l'axe du chemin Ste-Marie à Mascouche.

QUE copie de la présente résolution et de l'avis de conformité soient transmises à la CPTAQ, à monsieur Daniel Labbé, agronome, mandataire pour Rogers Communications et à Rogers Communications.

ADOPTÉ

6990-05-09 Engagement d'étudiants pour le projet de sensibilisation à l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QU'en février 2009, le conseil de la MRC présentait une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2009 afin d'engager des étudiants pour le projet de sensibilisation l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada a retenu le projet de la MRC Les Moulins pour la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de cinq (5) étudiants ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager cinq (5) étudiants dont un (1) chargé de projet au salaire horaire de 12,50\$, pour douze (12) semaines, un (1) agent de communication au salaire horaire de 12,50\$, pour douze (12) semaines, et trois (3) agents de sensibilisation au salaire horaire de 9,50\$, pour sept (7) semaines.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation à l'herbe à poux.

ADOPTÉ

6991-05-09 Dépôt de procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 6 mai 2009

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal du Comité consultatif agricole tenue le 6 mai 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6992-05-09 Mise à jour cartographique dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins – Proposition de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent qu'il y a lieu de mettre à jour la cartographie dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels datée du 5 mai 2009, de monsieur Alain Bernard, arpenteur-géomètre, de la firme Meunier, Fournier, Bernard et McClish inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, prévoyant les taux

horaires suivants :

- Dessin assisté par ordinateur : 85,00\$ / heure, excluant les taxes;
- Rencontre(s) : 60,00\$ / heure, excluant les taxes;
- Secrétariat : 60,00\$ / heure, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de services professionnels présentée datée du 5 mai 2009, de monsieur Alain Bernard, arpenteur-géomètre, de la firme Meunier, Fournier, Bernard et McClish inc., soit et est acceptée, au coût de trois mille six cent quarante dollars (3 640,00\$), excluant les taxes, soit et est acceptée selon les taux horaires suivants :

- Dessin assisté par ordinateur : 85,00\$ / heure, excluant les taxes;
- Rencontre(s) : 60,00\$ / heure, excluant les taxes;
- Secrétariat : 60,00\$ / heure, excluant les taxes;

ADOPTÉ

6993-05-09 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC et demande une dispense de lecture.

6994-05-09 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-28 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20, 21, 22 et 23;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2009 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-28 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est et d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue et aménagements complémentaires à l'est de la MRC.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-28 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-28 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-28 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-28, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6995-05-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6996-05-09 Journée fériée du 1er juillet 2009 (abrogée par R. 7028-06-09)

CONSIDÉRANT QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2009 tombe un mercredi;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2009 soit devancée au lundi 29 juin 2009.

ADOPTÉ

6997-05-09 Renouvellement de l'entente de tarification

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la MRC les Moulins et la Banque Nationale arrive à échéance le 31 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de la Banque Nationale, datée du 21 avril 2009, proposant à la MRC Les Moulins de renouveler pour deux (2) années additionnelles, soit jusqu'au 31 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent renouveler ladite entente;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et

résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de permettre le renouvellement de l'entente de tarification entre la MRC les Moulins et la Banque Nationale.

ADOPTÉ

6998-05-09 Mandat à Axor - Dossier cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2008, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté, par la résolution numéro 6753-10-08, la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que pour la préparation d'un relevé topographique, des plans et devis et de la surveillance des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le mandat octroyé le 15 octobre 2008, les membres du conseil de la MRC jugent important de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires consistant en un prolongement du mandat octroyé par la résolution numéro 6753-10-08, soit des travaux de reprofilage d'un nouveau tronçon du cours d'eau Robinson situé en amont et contigu au tronçon du premier mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, datée du 12 mai 2009, transmise par la firme Axor Experts Conseil pour la préparation d'un relevé topographique (du lot 915 au lot 921 inclusivement), de la mise en plan du relevé topographique, analyse et recommandations, adaptation des plans et devis, détermination du bassin versant ainsi que la surveillance des travaux, pour un montant de 10 350,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils pour procéder à des travaux de reprofilage d'un nouveau tronçon du cours d'eau Robinson conformément à l'offre de services professionnels, datée du 12 mai 2009, transmise par la firme Axor Experts Conseil pour la préparation d'un relevé topographique (du lot 915 au lot 921 inclusivement), pour la mise en plan du relevé topographique, l'analyse et les recommandations, pour l'adaptation des plans et devis, pour la détermination du bassin versant ainsi que pour la surveillance des travaux, au montant de 10 350,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils pour procéder à l'appel d'offres dans le présent dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2009-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 350,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente

résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, demande un résumé des points discutés lors du comité de transport du 12 mai 2009 et questionne le conseil relativement à l'agrandissement du stationnement incitatif et à la demande d'interconnexion du RUTAL pour l'assemblée générale annuelle (AGA) du 18 juin 2009.

6999-05-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte,
Préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier